



L'ASSOCIATION DU CHANT CHORAL POUR LES ENFANTS DE LYON

PROJET ÉDUCATIF

La Chanterie A Cœur Joie de Lyon - La Cigale de Lyon

Septembre 2024

Sommaire

I.	Texte réglementaire.....	3
II.	Statut et vocation de l'organisateur	3
1.	L'association La chanterie ACJ de Lyon – La Cigale de Lyon.....	3
2.	L'appartenance à l'association nationale de chant choral À Cœur Joie	4
3.	Le Conseil d'Administration.....	4
4.	Une structure unique en son genre.....	5
III.	Le contexte social.....	5
IV.	Fonctionnement de l'association.....	5
1.	Inscriptions	5
2.	Horaires et fonctionnement pour le public.....	5
3.	Fonctionnement pour les chefs	7
V.	Les valeurs éducatives	8
VI.	Les moyens mis en œuvre.....	9
1.	Un projet musical ambitieux.....	9
2.	Les encadrants	9
3.	Les équipements.....	9
4.	Les moyens financiers.....	10
5.	Les modalités tarifaires.....	10
6.	Les modalités de recrutement des chefs de chœurs et des membres du Conseil d'Administration	10
7.	Relations avec les familles	11

Un projet éducatif fixe les orientations, les engagements et les valeurs de l'organisateur. Il détaille les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre et sert de support pour l'élaboration des projets pédagogiques. Il permet aux encadrants de connaître les priorités de l'association. Il témoigne d'un engagement éducatif de l'organisateur et donne le cadre souhaité pour l'accueil des mineurs.

I. Texte réglementaire

Extrait du décret n° 2006-923 du 26 juillet 2006

Article R 227-23

Le projet éducatif (...) est décrit dans un document élaboré par la personne physique ou morale organisant un des accueils mentionnés à l'article R 227-1.

Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques des mineurs.

Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.

La réglementation concernant les mineurs accueillis hors du domicile parental s'inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles. Ce code prévoit, dans son article L 227-4, qu'un projet éducatif doit être établi.

Le décret n° 2006-923 du 26 Juillet 2006 complète cette disposition en précisant le contenu de ce projet qui doit être joint à la déclaration de tout accueil de loisirs (arrêté du 22 Septembre 2006).

Article R 227-24

Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci.

Les personnes qui assurent la direction ou l'animation de l'un de ces accueils prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions. Elles sont informées des moyens matériels et financiers mis à leur disposition.

II. Statut et vocation de l'organisateur

La Chanterie A Cœur Joie de Lyon est une association de type loi 1901 créée le 19 février 1951 à Lyon. Elle a un agrément Jeunesse et Sports n° J69.16.0280 en date du 20 octobre 2016.

1. L'association La chanterie ACJ de Lyon – La Cigale de Lyon

La chanterie À Cœur Joie de Lyon a été créée par Christian Wagner en 1947. En formant un groupe d'enfants pour les faire chanter ensemble comme loisirs et en dehors d'un cadre religieux, il avait constaté les bienfaits du chant choral sur l'éducation des jeunes, créant ainsi la branche jeunesse du Mouvement national de chant choral À Cœur Joie. L'association est restée fidèle à sa vocation initiale, centrée sur l'éducation des enfants par le chant choral, mais s'orientant aussi vers la formation des chefs de chœurs bénévoles qui accompagnent les jeunes chanteurs chaque semaine. Faire grandir les enfants par le chant choral reste sa ligne directrice.

L'association est apolitique et non-confessionnelle et est ouverte à tous les enfants, sans discrimination ni sélection, sauf pour sa branche La Cigale de Lyon qui recrute sur audition.

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la Chanterie À Cœur Joie de Lyon est une association d'éducation populaire et d'intérêt général. La Chanterie est composée de plusieurs chœurs, répartis par tranches d'âges sur la Métropole de Lyon :

- Les Cantourelles regroupent les chœurs d'enfants de 5 à 8 ans
- Les Chanteries regroupent les chœurs d'enfants de 8 à 12 ans
- Les Chœurs d'adolescents regroupent la tranche d'âge 12–18 ans : La Cigale de Lyon (chœur pilote sur audition) et le chœur Mikados

Les chefs de chœur de chaque groupe sont bénévoles à l'exception de la direction de La Cigale de Lyon. Pour les branches cantourelles et chanteries, il existe plusieurs chœurs répartis dans l'agglomération lyonnaise dont chaque chef est bénévole.

2. L'appartenance à l'association nationale de chant choral À Cœur Joie

À Cœur Joie a été créé en 1948 à Lyon par César Geoffray, compositeur et pédagogue qui voulait ouvrir le chant choral au plus grand nombre et conduire chacun, quel que soit son niveau de départ, vers l'excellence. Il a créé des rencontres, de nombreux stages de formation pour choristes et chefs de chœur qui conduiront à la reconnaissance de son action par les pouvoirs publics. À Cœur Joie est devenu un mouvement international de chant choral, apolitique, spiritualiste mais non confessionnel dont le siège national et international se trouve à Lyon. À Cœur Joie est une fédération organisée sous forme associative (loi 1901) reconnue d'utilité publique. Elle est structurée en régions animées musicalement par des responsables musicaux. À Cœur Joie fédère des chorales constituées de choristes amateurs de la Francophonie. La Chanterie de Lyon s'inscrit dans les activités enfants de ce mouvement.

3. Le Conseil d'Administration

La Chanterie À Cœur Joie de Lyon est structurée en association loi 1901, reconnue d'intérêt général et regroupe 350 adhérents (2024). Elle est gérée de façon indépendante du de l'association nationale À Cœur Joie à qui cependant elle verse une cotisation d'affiliation.

Président	Pierre-Jean SOURIAC
Secrétaire	Capucine CUSSET
Secrétaire adjoint	Martin Cusset
Trésorière	Audrey BOURBON
Trésorier adjoint	Blaise du PLESSIS
Administrateurs	Xavier DENAIFFE
	Elya GASMI
	Lucie GRISONNET
	Arnaud JACOLIN
	Gwenaëlle KUBICKI-NADIR
	Gabrielle MARCHAND
	Anne-Sophie MARTIN
	Arnaud VALTON

Membres de droit :

Fondateur	Christian WAGNER +
Présidente d'honneur	Danielle BONNET
Président d'honneur	Guy STOUFF
Directrice musicale	Anne-Marie CABUT
Responsable musicale chanteries	Françoise MAZZA
Responsable musicale Ados	Sibylle CHASSAIGNE

Un Conseil d'Administration est élu chaque année par les parents représentants légaux des adhérents mineur et les chefs de chœur pour un mandat de 2 ans. Sous l'égide d'un président, d'un trésorier et d'une secrétaire, assistés par d'autres membres élus parmi les parents ou les chefs, ce conseil gère les activités artistiques proposées et les projets pour les différentes branches de l'association. La direction artistique de l'association est assurée par Anne-Marie Cabut, cheffe de chœur de la Cigale de Lyon. Pour l'année 2022-2023, le conseil d'administration est le suivant :

4. Une structure unique en son genre

La Chanterie de Lyon est une association d'éducation populaire une structure associative fondée en 1947 et unique en France par son indépendance. Elle n'est rattachée à aucun conservatoire ou école de musique. De plus, elle fait chanter environ 350 enfants, avec pour l'essentiel des chefs de chœurs bénévoles formés par des professionnels. C'est une activité de proximité : les enfants sont regroupés en petits groupes de 10 à 25 dans les quartiers. L'association fonctionne grâce à un engagement des chefs de chœurs chaque semaine et une direction musicale avec de fortes ambitions.

III. Le contexte social

Dans un objectif de proximité et pour répondre au mieux au besoin du public, les groupes sont implantés au cœur des quartiers. Les horaires sont variables selon les lieux mais toujours en fin de journée et sur le temps extrascolaire après les horaires scolaires. Pour faciliter la vie des familles, les lieux de répétitions sont accessibles en transports en commun, proche des écoles (parfois en leur sein) et les groupes chanterie et cantourelle répètent le plus souvent sur le même jour, le même lieu et à la même heure. Si un quartier est en demande pour ouvrir un lieu de répétition, l'association reste ouverte et en constante réflexion pour adapter les besoins et ouvrir de nouveaux groupes. Des disparités d'implications des familles et de nombres d'enfants inscrits existent entre les groupes, mais l'association reste vigilante et surveille l'évolution de ses groupes pour ne mettre aucun chef en difficulté, que ce soit du point de vue musical ou dans ses relations avec les familles.

IV. Fonctionnement de l'association

1. Inscriptions

Pour garantir la bonne réalisation du projet musical et pour permettre l'implication de chacun, les inscriptions se font pour l'année. Ainsi, les groupes sont stables et peuvent évoluer sereinement au long de l'année. En inscrivant leur enfant, les parents s'engagent à être assidus aux activités de l'association, même si cela reste un loisir extra-scolaire.

2. Horaires et fonctionnement pour le public

➤ Chaque semaine

Chaque groupe répète une fois par semaine, hors vacances scolaires avec son ou ses chefs. Les lieux diffèrent d'un quartier à un autre : conventions avec la ville de Lyon pour l'utilisation de locaux scolaires ou municipaux, location de salles paroissiales, école privée, maison de retraite... Un programme musical commun par branche est choisi et chaque groupe travaille de son côté.

La répartition est la suivante pour l'année 2022-2023 :

GROUPES	LIEU	JOUR	HORAIRES
Chanterie – Cantourelle Caluire / Croix-Rousse	Salle du Bon Accueil 17 rue Pierre Brunier - 69300 Caluire	Lundi	17h30 - 18h30
Chanterie – Cantourelle Ecully / Saint-Didier	Collège Fromente 1 route de Champagne - 69370 Saint Didier au Mont d'Or	Mardi	17h30 - 18h30
Chanterie – Cantourelle Bellecour	École Michelet 18 rue de la Charité - 69002 Lyon	Jeudi	18h - 19h
Chanterie – Cantourelle Guillotière	Ecole Saint-Joseph 103 rue de la Guillotière - 69007 LYON	Mardi	17h45 - 18h45
Chanterie – Cantourelle Point du jour	Salle paroissiale Notre Dame du Point du Jour 20 rue des Aqueducs - 69005 Lyon	Mardi	17h45-18h45
Chanterie – Cantourelle Sans-souci	EHPAD Les Cristallines 14 rue Guilloud 69003 LYON	Mardi	17h45-18h45
Chanterie – Cantourelle Saxe	École Saint Pothin 39 rue Bugeaud - 69006 Lyon	Lundi et Mardi	18h-19h
Chœur Mikados	Ecole Lamartine 2 rue J Fabre - 69002 LYON	Mercredi	17h30-19h
Chœur la cigale de Lyon	Ecole Lamartine 2 rue J Fabre - 69002 LYON	Mercredi	17h30 - 19h30

➤ Les journées communes, les week-ends et les stages

Les Cantourelles et les Chanteries se retrouvent par branche, une à deux fois par trimestre sous l'égide du responsable de branche dans un lieu adapté sur Lyon ou sa région. Pour les cantourelles, ces répétitions durent une journée, pour les chanteries c'est le plus souvent sur un week-end entier. Pour les 2 chœurs d'ados, des stages de rentrée sont organisés en plus des journées ou week-ends de répétitions.

C'est l'occasion de mettre en commun tous les apprentissages, de découvrir la vie en groupe, de mieux se connaître, de respecter et d'écouter les autres, d'approfondir le projet musical de l'année commun à chaque entité.

Les parents sont sollicités pour participer à l'encadrement des enfants, pour le transport du matériel, pour l'organisation des journées et ainsi, vivre de l'intérieur la vie de l'association.

➤ Les concerts

La production devant un public en fin d'année est un aboutissement du projet annuel qui révèle tout le chemin parcouru par les enfants au fil des répétitions hebdomadaires. Chaque groupe peut aussi pendant l'année se produire de manière autonome ou par regroupement de deux ou trois chœurs (maisons de retraites, animations de quartier...). Des instrumentistes professionnels sont sollicités pour permettre aux enfants de se produire dans les meilleures conditions. Une grande production, donnée dans une grande salle lyonnaise, est créée tous les trois ans avec l'ensemble de l'association. Se retrouvent sur scène à la fois les petits et les grands, c'est un spectacle commun imaginé ensemble. C'est très fédérateur pour les enfants et très formateur pour les chefs qui peuvent échanger et enrichir leur expérience sur les projets qu'ils travaillent à plusieurs.

➤ Les activités annexes

Les Chanteries, les Mikados et la Cigale de Lyon ont la possibilité d'effectuer des échanges avec d'autres chœurs en France et à l'étranger, de faire des tournées ou de participer à des concours. Ils peuvent bénéficier de formation spécifique (chorégraphie, technique vocale). Ils peuvent enregistrer des pièces pour l'édition d'un disque ou de tout autre support. Ces initiatives restent propres aux chefs de chœurs et fortement encouragées par le conseil d'administration qui voit dans ce type d'activité un enrichissement culturel très important.

Des activités non musicales sont également proposées au sein de chaque groupe pendant l'année à l'initiative de son chef de chœur (goûters, anniversaires, sortie loisirs...) pour consolider les liens entre les membres à l'intérieur d'un même groupe.

3. *Fonctionnement pour les chefs*

Les chefs de chœurs sont les piliers de l'association et garants des valeurs éducatives portés par la Chanterie. Tous bénévoles, ils sont, pour la plupart, seuls avec leur groupe. Pour les accompagner au mieux, des dispositifs sont mis en place :

- Des réunions musicales : par branche, tous les chefs de chœurs se réunissent pour décider, choisir et travailler ensemble et de manière homogène le projet musical de l'année et sa mise en place pédagogique et technique. Ces réunions sont menées par les chefs de branches.
- Soutien des chefs dans la gestion de leur groupe : le conseil d'administration met en place une commission de suivi individuel des chefs par des appels téléphoniques réguliers et des visites sur les lieux de répétition si nécessaire et en appui. Cette commission permet au conseil d'administration d'être au plus près des besoins des chefs et des situations particulières.
- Des temps de formations en interne à l'association : des temps réunissant tous les chefs sont proposés pour découvrir ou approfondir des savoirs autour du développement de l'enfant, de la gestuelle de direction de chœur, de l'accueil des enfants à besoins spécifiques, de la technique vocale, de la pédagogie ou de la gestion d'un groupe ; au plus près des demandes et des réalités de terrain.
- Un fonctionnement en binôme : pour accompagner les nouveaux chefs, un fonctionnement en binôme est mis en place pour bénéficier de l'expérience d'un chef plus expérimenté dans la prise en charge d'un groupe d'enfants et dans l'apprentissage des chants.
- Des temps de formations externes : les chefs ont la possibilité de participer à des stages de perfectionnement ou de découvertes, en lien avec leur engagement au sein de l'association. La Chanterie participe au financement des formations qui permettent : l'acquisition de techniques de direction dans les domaines musicaux, vocaux, gestuels et pédagogiques (tel que le congrès des chefs de chœurs) ou l'apprentissage dans l'encadrement des enfants tel que le BAFA ou le BAFD.
- Accompagnement musical des projets : l'association a toujours recours à des musiciens professionnels pour accompagner les journées et les concerts, ainsi qu'à des techniciens dans le cadre des spectacles. Les chefs de branche sont aussi des professionnels de la musique et transmettent des outils aux chefs de chœur. Tout ceci concourt à la qualité des projets de l'association, mais aussi à un accompagnement artistique solide qui permet de se concentrer sur le travail de l'enfant.

V. Les valeurs éducatives

Objectif général : faire grandir les enfants par le chant choral

→ Garantir le bien-être des enfants dans les différents groupes

- **Veiller à la sécurité physique** : locaux adaptés aux enfants et encadrants en nombre suffisants.
- **Veillez à la sécurité affective** : le contenu des séances est adapté à l'âge, les adultes connaissent les besoins des enfants selon leur développement, les émotions et les difficultés de chacun sont respectées.
- **Répondre à des besoins** : le contenu des séances doit permettre d'enrichir des compétences dans les différentes sphères de développement de l'enfant (mémoire, écoute, concentration...).
- **Appliquer la co-éducation** : les parents et le chef de chœur échangent régulièrement, en toute transparence sur l'enfant. Les parents restent les premiers éducateurs de leur enfant avec leurs convictions morales, religieuses, politiques, philosophiques et culturelles. Les encadrants doivent respecter un principe de neutralité et de laïcité.
- **Trouver sa place dans le groupe** : chaque enfant avec son histoire et sa diversité contribue à construire le groupe, à la même hauteur que les autres.
- **Le rôle des encadrants** : les adultes sont les garants du cadre collectif et sont vecteurs d'exemple.

→ Éveiller et enrichir avec exigence une pratique artistique dans un cadre de loisirs

- **Travailler la voix** : Par les répétitions hebdomadaires et les conseils du chefs, l'enfant apprend à maîtriser son chant et sa voix. Les séances sont ludiques et adaptées à l'âge et aux besoins de chaque enfant.
- **Éduquer à l'exigence de la musique** : le chant choral exige de la rigueur, c'est en recherchant l'exigence que les enfants pourront progresser et se faire confiance.
- **Responsabiliser les enfants** : l'enfant a sa propre responsabilité au sein du groupe et son implication ou non-implication impacte les autres. Il est acteur de son investissement.
- **S'appuyer sur la force du collectif** : le chant choral s'élabore collectivement, tant sur le plan musical qu'humain. Chanter en chœur, c'est aussi écouter son voisin et le groupe de manière à savoir situer sa propre voix.
- **Se faire plaisir** : dans un cadre différent de l'école, développer le plaisir du chant et permettre aux enfants de s'épanouir dans une activité artistique.

→ Développer le vivre-ensemble et l'ouverture culturelle

- **Permettre l'accueil de tous** : un accueil sans condition de niveau musical, une inclusion sans condition d'enfants en situation de handicap (cognitif majoritairement) dans les activités de l'association.
- **Valoriser l'entraide et le sens du service** : impliquer les jeunes et les parents pour la logistique des projets, la vie quotidienne des stages et journée communes et mettre en place l'accompagnement des plus âgés vers les plus jeunes.
- **Entretenir la transmission** : cet esprit de solidarité se transmet par les jeunes qui grandissent dans l'association (certains y restent plus de 10 ans) et parfois, deviennent à leur tour chefs de chœur. En s'appuyant sur ces ambassadeurs, le vivre-ensemble devient concret.
- **Élaborer des projets de voyages et d'échange** : pour s'ouvrir à d'autres mondes culturels et partager par le biais du chant choral.
- **Donner une culture musicale** : les programmes travaillés au fil des ans font découvrir des cultures musicales variées tant dans le style des pièces que dans leur origine géographique ou historique.

➔ Favoriser l'épanouissement individuel dans un projet collectif

- **Donner confiance et accompagner les progrès** : encourager la réussite, faire progresser les enfants étape par étape, valoriser le chemin parcouru.
- **Changer les regards** : loin du milieu scolaire, l'attitude des enfants est parfois différente et permet à l'enfant de se révéler autrement.
- **Donner du sens** : dans la pratique de l'activité, dans les temps collectifs...
- **Développer l'esprit critique et constructif** : offrir des temps d'échanges avec les enfants, permettre de donner son avis et de le justifier. Cela permet d'apprendre à structurer sa pensée.

VI. Les moyens mis en œuvre

1. Un projet musical ambitieux

Sans cesse réussir à se renouveler, année après année pour continuer à faire grandir les enfants (dont certains passent plus de 10 ans dans l'association) par le chant, c'est un défi quotidien.

Initié par le directeur musical et les chefs de branche, un nouveau projet musical est élaboré et proposé à l'ensemble des chefs de chœurs chaque année. Le programme est toujours adapté à l'âge des enfants. Chaque enfant s'appropriera au fil des répétitions et des rassemblements une mélodie, une polyphonie, une gestuelle, un texte, de manière individuelle et collective et à son rythme, pour au final être tous ensemble sur une même dynamique. En innovant sur le plan musical ou chorégraphique, le projet musical doit permettre d'acquérir plusieurs apprentissages chez l'enfant : la recherche de la qualité du geste vocal qui repose sur la maîtrise simultanée de plusieurs composantes indispensables à la mobilisation corporelle (posture, respiration, phonation, résonance, concentration), la mémorisation d'un certain nombre de pièces d'origines variées et d'esthétiques différentes, parfois dans des langues étrangères, l'écoute des différentes parties musicales tout en situant son propre rôle dans l'architecture et la recherche de la justesse non innée chez bon nombre d'enfants : écouter, reproduire, analyser, corriger. Les progrès individuels servent la pratique collective.

2. Les encadrants

C'est une équipe de chefs bénévoles, mais pour les projets (concerts, journées, tournées, concours, enregistrements) ils sont épaulés par des professionnels, musiciens ou techniciens dans le but de promouvoir une exigence artistique. Cette collaboration avec des professionnels du spectacle et de la musique garantit également la qualité des projets. Celle-ci donne un certain confort aux chefs et aux chanteurs et met en valeur le travail des enfants auprès de leur public.

3. Les équipements

- **Les locaux** : les salles de répétitions sont adaptées à l'activité pratiquée, au nombre et à l'âge des enfants. Les lieux des journées de rassemblement des choristes sont choisis afin de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions un grand nombre d'enfants et d'adultes avec un lieu extérieur sécurisé et fermé. Les lieux de répétitions doivent permettre de faire de la mise en scène. Les lieux qui accueillent les stages sont agréés par le ministère de la Jeunesse & des Sports et font l'objet d'une **déclaration au préalable**, garantissant ainsi le sérieux de l'association auprès des familles. L'association est consciente de la responsabilité que représente l'accueil de mineurs.

- Le matériel : les chefs de chœurs ont à leur disposition un clavier portatif par groupe. Les partitions et les supports pédagogiques sont offerts aux chefs de chœur. Pour les séjours, les voyages, et les rassemblement, l'association entrepose dans un local qu'elle loue des produits divers : pianos numériques, petits instruments, documentation, t-shirt, matériel pédagogique, estrades de concert, archives...
- Des supports pour transmettre l'Histoire de la Chanterie : des livres d'Or, retraçant l'histoire de la Chanterie et de la Cigale de Lyon sont précieusement conservés, entretenus et complétés année après année. Ils sont les témoins des événements et des concerts données depuis la création de l'association. Des DVD des concerts et des CD ont été réalisés et sont disponible à la vente. Ils marquent une époque. Un nouveau CD a été enregistré en 2023.

4. Les moyens financiers

Sur le plan financier, l'association fonctionne grâce aux cotisations de ses adhérents (160€ l'année en 2022-2023). Cette cotisation permet de subvenir aux frais de fonctionnement de l'association (quotidien de l'association et répétitions hebdomadaires : location de salles, lieux de répétition, partitions, formations...).

Afin de financer ses autres activités (journées communes, concerts et activités annexes), le Conseil d'Administration recherche d'autres moyens de financement : campagnes de mécénat, demandes de subvention, participation des familles, billetteries lors des concerts, ventes de CD/DVD et produits dérivés.

Ces contributions permettent le financement des projets artistiques annuels et aux activités régulières, avec un reste à charge acceptable pour les familles et d'éviter que la participation des enfants soit liée aux moyens financiers des familles, et donc permettre à chaque enfant qui le désire de participer (cf paragraphe suivant (modalités financières)

5. Les modalités tarifaires

L'association se veut accessible au plus grand nombre. Le coût financier ne doit pas être un frein à la participation d'un enfant à la vie de l'association (journée, voyage, stage...). Les familles payent une adhésion à l'année et selon le quotient familial. La cotisation est dégressive en fonction du nombre d'enfants et des revenus des familles ; le prix de la cotisation proposé est volontairement bas pour permettre l'accès à tous.

Lorsque le coût est trop élevé pour les familles, l'association peut prendre à sa charge une partie du coût de l'activité pour permettre à chaque enfant concerné de participer.

6. Les modalités de recrutement des chefs de chœurs et des membres du Conseil d'Administration

Tout comme les enfants, les chefs sont recrutés sans conditions, si ce n'est d'adhérer au projet éducatif de l'association. Issus majoritairement des filières « musique » et des métiers socio-éducatifs, ils s'investissent pour vivre une expérience de bénévolat au sein de la Chanterie dès lors qu'ils s'engagent sur l'année à prendre en charge un groupe chaque semaine. Le Conseil d'Administration veille à ne pas les mettre en difficultés en s'appuyant sur les compétences de chacun et en les accompagnant. Motivés et adhérant pleinement au projet éducatif de l'association, ils sont les piliers de l'association.

Les membres du conseil d'administration (composé de chefs et de parents) s'investissent différemment pour l'association. Ils participent à l'élaboration logistique du projet, participent ponctuellement aux activités de l'association, assurent le suivi administratif.

7. Relations avec les familles

Les chefs de chœurs sont les premiers interlocuteurs des parents. Ils organisent des réunions de rentrée par groupe pour faire connaissance et informer les familles sur le fonctionnement de l'association. Lors de journée commune, des membres du conseil d'administration sont présents pour accueillir et encadrer les parents accompagnateurs et échanger avec eux. Une newsletter est envoyée régulièrement aux familles. En cas de conflit / difficultés avec une famille, le conseil d'administration est là pour aider les chefs et si nécessaire, être l'interlocuteur. Un secrétariat permanent est installé et les familles peuvent le joindre par téléphone. Un site internet et une page Facebook transmettent les activités de l'association.